

DOC 21-58012 – Services de génie civil

Questions et réponses

1. **La proposition doit-elle avoir un nombre de pages déterminé?**

R. Non.

2. **La demande d'offre à commandes (DOC) indique que le travail se fera dans la région de la capitale nationale. Les ingénieurs doivent-ils détenir une licence pour exercer leur profession au Québec et en Ontario, ou peut-on présumer que le travail visé par la DOC s'effectuera uniquement en Ontario?**

R. La DOC ne s'applique qu'à du travail qui s'effectuera en Ontario.

3. **L'article 4.2 de l'annexe A mentionne que l'on pourrait avoir besoin de services géotechniques. S'il ne dispose pas de tels services à l'interne, l'entrepreneur devrait-il indiquer un sous-traitant et son tarif horaire ou les services géotechniques seront-ils remboursés le moment venu, si on en a effectivement besoin?**

R. Mentionner des sous-traitants est inutile. Le coût des services géotechniques sera remboursé en temps et lieu, si jamais on requiert de tels services.

4. **En ce qui concerne le premier critère évalué (projets à titre d'exemple), les projets de construction doivent-ils être achevés ou acceptera-t-on ceux qui ne le sont pas encore?**

R. Les projets doivent être terminés.

5. **Le tableau d'évaluation des critères techniques à l'annexe B indique un total de 75 points, mais à l'article 8.2 (sous la rubrique « Conditions de la présentation », à la page 5 de 11), on parle de 80 %. Veuillez nous dire si vous avez l'intention de garder la note maximale de 75 pour l'évaluation technique.**

R. Oui. La plus haute note technique sera de 75 points. Par la suite, on la convertira pour obtenir la note globale qui devra être d'au moins 80 %.

6. **À la partie 7.0, intitulée « Proposition de coût », les articles 7.1 à 7.3, inclusivement, exposent les exigences relatives au prix fixe et à la TVH. Veuillez préciser si ces articles s'appliquent à chaque commande de l'offre ou, par anticipation, à la demande d'offre à commandes dans sa totalité.**

R. La partie 7 se rapporte à la proposition financière. Veuillez consulter l'annexe C (Volet financier). Tous les prix sont fixes, sans la TVH/TPS.

7. **Veuillez confirmer que c'est l'entrepreneur retenu qui devra remettre les feuillets T4 supplémentaires mentionnés à l'article 14.0 au début de chaque commande.**

R. Oui, les experts-conseils sélectionnés devront remettre les feuillets T4-A supplémentaires mentionnés à l'article 14.0 au début de chaque commande.

8. *NOTE* Date de clôture prolongée au 29 juin 2021 à 14h00